



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Mission des systèmes d'informations des ressources humaines

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service

SG/SRH/MISIRH/2021-972

22/12/2021

Date de mise en application : 03/01/2022

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

SG/SRH/MISIRH/2021-496 du 01/07/2021 : Mon Self Mobile - Mise à disposition d'un nouvel espace personnel "ressources humaines", pour les agents gérés ou employés par le ministère chargé de l'Agriculture.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : Mon Self Mobile – Description des fonctionnalités de l'espace personnel "ressources humaines", pour les agents gérés ou employés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Destinataires d'exécution

Administration centrale
 DRAAF - DAAF - DRIAAF - SGCD
 Etablissements d'enseignement (technique et supérieur)
 Pour information : RAPS - Organisations syndicales

Résumé : La présente note décrit les fonctionnalités de l'espace personnel « ressources humaines » (RH), intitulé « Mon Self Mobile », mis à la disposition des agents employés ou gérés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle détaille la procédure de connexion à cet espace, les différents services accessibles par les agents, à savoir, la consultation de certaines informations concernant leurs situations personnelle et administrative, la saisie d'informations personnelles complémentaires (téléphones et mél), la possibilité de se déclarer en qualité de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) auprès du gestionnaire de proximité de sa structure d'affectation, la télé-inscription aux stages/sessions de formation et la validation dématérialisée de cette télé-

inscription par les responsables hiérarchiques. Elle précise les actions à conduire par ces différents acteurs, dans ce cas.

Introduction

L'ouverture de l'espace « Mon Self Mobile » s'inscrit dans une démarche de dématérialisation pour les agents en activité au sein du Ministère, afin de les rendre acteurs dans le processus de mise à jour de leurs données personnelles et administratives et leur permettre de disposer d'une offre de services en ligne, qui sera régulièrement enrichie, en réponse à leurs besoins RH.

« Mon Self Mobile » permet à chaque agent d'accéder à son espace personnel « ressources humaines » à partir de n'importe quel terminal (ordinateur, tablette, téléphone portable) favorisant ainsi une consultation fluide quel que soit le support.

Périmètre des agents ayant accès au Self mobile

« Mon Self Mobile » est ouvert à tous les agents titulaires ou contractuels en activité au sein de l'administration centrale, des services déconcentrés du MAA, des établissements d'enseignement secondaire public et privé, et des établissements d'enseignement supérieur. Sont inclus les agents relevant de situations administratives particulières (congé longue maladie, congé parental, congé sans rémunération, congé formation).

Modalités d'accès

« Mon Self Mobile » est accessible par internet, en utilisant les navigateurs Firefox ou Edge, depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable, à l'adresse suivante :

<https://portail.cisirh.gouv.fr/>

Les modalités d'accès sont détaillées dans l'annexe 1.

Fonctionnalités

Le périmètre de cette deuxième version permet aux agents de :

1. **Consulter des informations relatives à leurs situations personnelle et administrative**, à savoir l'adresse postale, les références bancaires, l'historique de leur situation familiale, la liste des personnes à contacter en cas d'urgence, regroupés dans l'onglet Profil, l'affectation, la modalité de service, l'ancienneté dans la fonction publique, le type de contrat éventuel, regroupés dans l'onglet Carrière. En cas de constat de données erronées, les agents doivent en informer leur gestionnaire RH de proximité par mél ;
2. **Mettre à jour des données personnelles complémentaires** (téléphones fixes et mobiles professionnels et personnels, adresse mél personnelle). Cette mise à jour est immédiate car ces données ne nécessitent pas de validation par le gestionnaire RH de proximité. Elle relève de la seule décision de l'agent. Ces données sont également utiles dans la perspective des élections professionnelles de 2022 afin que les agents puissent recevoir leurs codes d'authentification au portail de vote électronique ;
3. **Saisir ou modifier une déclaration en qualité de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE)**, en précisant le type de reconnaissance de handicap et la date de début. Cette demande est ensuite directement transmise au gestionnaire RH de proximité pour validation dans le SIRH RenoirRH. Les pièces justificatives accompagnant la demande, doivent toutefois être envoyées par courriel au gestionnaire RH. Une 2^{ème} étape de validation par le gestionnaire de corps est nécessaire pour que la mise à jour soit affichée dans « Mon Self Mobile » (cf. mode opératoire Renoirh « Gestion des données liées au handicap » disponible sur l'intranet).

4. **S'inscrire à des demandes de formation.** Les agents affectés en administration centrale, D(R)AAF, DDI et EPLEFPA peuvent consulter le catalogue des formations du MAA, effectuer une demande de formation, suivre sa validation par leur responsable hiérarchique, leur responsable local de formation (RLF) et la structure organisatrice de la formation. Ils peuvent également consulter leur historique de formation.

Un guide utilisateurs, décrivant ces fonctionnalités, est joint en annexe 2.

Attention : cette deuxième version de « Mon Self Mobile » n'a pas vocation à recueillir les demandes de modification de la situation administrative des agents (exemple : temps partiel). Ces demandes restent traitées indépendamment, selon les modalités internes fixées par chaque structure.

Rôle des gestionnaires RH de proximité

Le gestionnaire RH de proximité est l'interlocuteur privilégié des agents pour toute question relative à leur situation personnelle et administrative. Il est, à ce titre, directement destinataire des demandes des agents relevant de sa compétence.

Dans le cadre de la télé inscription des demandes de formation et de leur validation, le gestionnaire de proximité a la possibilité d'ajouter un autre responsable hiérarchique, en cas d'incohérence ou d'erreur. Un guide utilisateurs, à l'attention des gestionnaires RH de proximité, décrit le mode opératoire des actions à réaliser dans le SIRH RenoiRH (annexe 3).

Rôle des Responsables Locaux de formation (RLF)

Le RLF est l'interlocuteur privilégié des agents de son périmètre pour toute question relative à leur formation. Il traite dans RenoiRH-formation les demandes de formation des agents dès validation par le responsable hiérarchique dans le Self Mobile. Un manuel utilisateur est à la disposition des RLF sur le site FORMCO : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/validation-rlf>.

Assistance utilisateurs

En cas de problème de connexion, les agents sont invités à prendre contact avec le gestionnaire Local Agricol (GLA) de leur structure, ou à défaut, d'écrire à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

En cas de difficulté rencontrée lors de l'utilisation des fonctionnalités de « Mon Self Mobile », les agents sont invités à écrire à l'adresse : assistance-sirh.sg@agriculture.gouv.fr.

Annexes :

- 1- Modalités d'accès à « Mon Self Mobile »
- 2- Guide utilisateurs Agent
- 3- Guide utilisateurs RenoiRH-Formation « Gestionnaire RH de proximité »

ANNEXE 1 : L'authentification

Qui peut accéder à Mon Self Mobile ?

« Mon Self Mobile » est accessible à tous les agents titulaires ou contractuels en activité au sein de l'administration centrale, des services déconcentrés du MAA et des établissements d'enseignement secondaire public, des enseignants du secteur privé, des enseignants au sein des établissements d'enseignement supérieur. Sont inclus les agents relevant de situations administratives particulières (congé longue maladie, congé parental, congé sans rémunération, congé formation).

Comment accéder à votre Self Mobile ?

Pas besoin d'être sur le réseau du ministère. Le «Self Mobile» est accessible avec une simple connexion internet, depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone portable à l'adresse suivante :

<https://portail.cisirh.gouv.fr/>



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CISIRH.gouv.fr

**Bienvenue sur le portail
des applications du CISIRH**



Centre Interministériel des
Services Informatiques
relatifs aux Ressources
Humaines

J'accède à mon espace sécurisé

	Je suis agent du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
	Je suis agent du ministère de la transition écologique
	Autres ministères ou directions

Bienvenue

Le Centre Interministériel des Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH) met à votre disposition ce portail vous permettant d'accéder à ses applications de manière unique et sécurisée.



(1) Cliquez sur le premier lien « **Je suis agent du ministère de l'agriculture et de l'alimentation** »



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Je suis agent du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Vous êtes alors invités à vous connecter via le portail d'authentification sécurisé du MAA.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CISIRH.gouv.fr
**Bienvenue sur le portail
des applications du CISIRH**



Centre Interministériel des
Services Informatiques
relatifs aux Ressources
Humaines

J'accède à mon espace sécurisé



Je suis agent du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

[Connexion via le portail EAP](#)



Je suis agent du ministère de la transition écologique



Autres ministères ou directions

Bienvenue

Le Centre Interministériel des Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH) met à votre disposition ce portail vous permettant d'accéder à ses applications de manière unique et sécurisée.



(2) Cliquez sur le bouton « **Connexion via le portail EAP** »



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PORTAIL D'AUTHENTIFICATION
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Par identifiant

[M'AUTHTIFIER](#)

Par certificat

Vous pouvez également vous authentifier en présentant votre certificat :

[M'AUTHTIFIER](#)

Sur cette page, vous devez saisir votre identifiant et votre mot de passe Agricol.

- **L'identifiant** : généralement prenom.nom (par exemple jean.dupont). Il est possible de vous identifier avec votre adresse mail. Il s'agit alors de votre adresse mail principale. Celle-ci est consultable dans l'annuaire Agricol (<https://annuaire.agricoll.agriculture.gouv.fr>)
- **Le mot de passe** : il s'agit du mot de passe associé à votre adresse mail principale. Si vous ne connaissez pas votre mot de passe, vous pouvez

demander à votre Gestionnaire Local Agricoll (GLA) de vous en générer un nouveau.

Pour rappel, les agents qui ne disposent pas d'un compte Agricoll n'ont pas accès à Mon Self Mobile.

Si vous disposez d'un compte Agricoll valide et que vous n'arrivez pas à vous connecter, contactez le gestionnaire local Agricoll (GLA) de votre structure ou à défaut, écrivez à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

(3) Cliquez ensuite sur le bouton « **M'authentifier** ».

A noter : Les agents qui en disposent peuvent s'authentifier par certificat électronique lorsqu'ils se connectent au self depuis leur ordinateur professionnel

Lors de votre première connexion, la page suivant s'affiche :

Confirmation

L'application voudrait connaître :

- Votre identité
- Vos informations personnelles

☒ ACCEPTER ☐ REFUSER

Accessibilité Aide en ligne Mentions légales Offre de services Homologation de sécurité Politique des cookies

© 2020 : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION- SG/SM/SDSI

Vous devez **cliquer** sur le bouton « **Accepter** » pour confirmer l'authentification. Cette étape ne sera plus nécessaire lors de vos connexions ultérieures.

Authentification réussie

Si l'authentification s'est effectuée avec succès, vous verrez apparaître l'écran suivant avec votre adresse mail Agricoll en haut à droite.

Vos applications matricules Historique des connexions Déconnexion

Connecté en tant que marine.tango@agriculture.gouv.fr

Applications

MonSelfMobile
Self Service Internet

Il vous suffit maintenant de **cliquer** sur « **MonSelfMobile** » pour accéder à votre espace personnel.

Echec d'authentification

Si l'authentification a échouée, le message suivant s'affiche : «Couple adresse e-mail/mot de passe incorrect ou certificat inconnu»



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CISIRH.gouv.fr

**Bienvenue sur le portail
des applications du CISIRH**



Centre Interministériel des
Services informatiques
relatifs aux Ressources
Humaines

Couple adresse e-mail/mot de passe incorrect ou certificat inconnu.

J'accède à mon espace sécurisé



Je suis agent du ministère de l'agriculture et de l'alimentation



Je suis agent du ministère de la transition écologique



Autres ministères ou directions

Bienvenue

Le Centre Interministériel des Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH) met à votre disposition ce portail vous permettant d'accéder à ses applications de manière unique et sécurisée.



The grid contains the following icons:

- INGRES Référentiels
- RenoIRH Expert RH
- RenoIRH Agent
- RenoIRH Décisionnel
- Rebecca Chaibot
- Estève CREP

ANNEXE 2 : Guide Agent

Une fois authentifié (Annexe 1), vous avez accès à votre Self Mobile. Ce document est à votre destination et détaille le fonctionnement de MonSelfMobile.

Table des matières

Table des matières.....	1
1)- Qu'est-ce que je peux faire dans MonSelfMobile ?.....	2
2)- Où consulter les données de mon dossier administratif sur MonSelfMobile ?.....	4
3)- Comment mettre à jour mes contacts personnels sur MonSelfMobile ?	5
4)- Comment effectuer une demande de formation sur MonSelfMobile ?...6	6
5)- Comment effectuer ma demande BOE sur MonSelfMobile ?.....7	7
Etape 1 - Création d'une demande BOE.....	7
Etape 2 - Envoi des pièces justificatives.....	10
6)- Comment suivre l'état d'avancement de ma demande BOE sur MonSelfMobile ?.....	11
7)- Je me suis trompé(e) : puis-je annuler une demande BOE sur MonSelfMobile ?.....	16

1)- Qu'est-ce que je peux faire dans MonSelfMobile ?

Le Self Mobile vous permet de consulter les données de votre dossier administratif, de modifier certaines données personnelles, d'effectuer une demande de formation, de signaler à l'administration une situation de handicap (BOETH).

Le menu « Profil » vous permet de consulter les données de votre dossier administratif et d'effectuer des demandes de mise à jour sur MonSelfMobile.

A ce jour, vous pouvez demander la mise à jour sur MonSelfMobile de deux informations :

1. Les contacts personnels (sauf le mél professionnel)
2. Les reconnaissances de handicap en qualité Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE)

On peut les identifier grâce aux icônes :  

Pour modifier les autres informations, il faudra, pour l'instant, faire une demande par mail à votre gestionnaire de proximité ou à votre interlocuteur habituel.

Le menu « Carrière » vous permet de consulter certaines données administratives relatives à votre carrière (affectation, modalité de service etc...).

Le menu « Formation » permet de saisir une demande de formation, d'en suivre l'état de validation et de visualiser votre historique de formation.

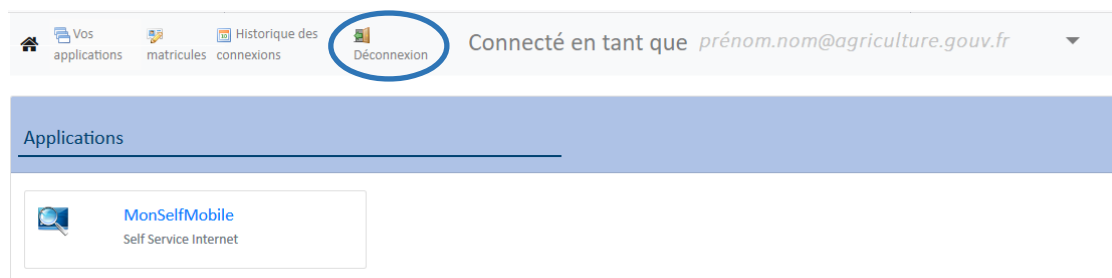
Le menu « Demandes » vous permet de suivre l'avancement de vos demandes de mise à jour sur MonSelfMobile et de vos demandes de formation. Vous pouvez consulter ou annuler vos demandes.

Le menu « Tâches » est réservé aux responsables hiérarchiques. Il permet de valider les demandes de formation effectuées par leurs agents depuis leur propre Self Mobile.

Pour plus d'information un guide est à disposition des responsables hiérarchiques sur le site FORMCO : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/validation-responsable-hierarchique>

Le menu « Accueil » vous permet de visualiser les dernières tâches et les dernières demandes.

Le menu « Retour portail » vous permet de revenir sur le portail d'authentification et de quitter MonSelfMobile en cliquant sur le bouton « Déconnexion ».



A noter que la fermeture du navigateur permet aussi la déconnexion implicite.

2)- Où consulter les données de mon dossier administratif sur MonSelfMobile ?

Vos données personnelles se trouvent dans le menu « **Profil** », elles sont regroupées sous les rubriques ci-dessous :

- **Informations générales** : affiche vos prénom, nom et situation familiale depuis le ...
- **Mes coordonnées** : affiche votre adresse postale. Elle est utile pour l'envoi de courrier administratif.
- **Contacts personnels** : affiche vos téléphone fixe et portable, professionnel et personnel ainsi que vos méls professionnel et personnel.
- **Informations bancaires** : affiche vos coordonnées bancaires. Elle permet au ministère de verser votre rémunération.
- **Bénéficiaire Obligation d'Emploi** : affiche les données relatives aux travailleurs handicapés ou assimilés. Si vous avez choisi de faire connaître à l'administration votre situation de handicap ou assimilé, le ou les types de reconnaissance de handicap apparaissent avec une date de début et de fin.
- **Personnes à contacter** : affiche les coordonnées téléphoniques des personnes à contacter en cas d'urgence.

Vos données carrières se trouvent dans le menu « **Carrière** », elles sont regroupées sous les rubriques ci-dessous :

- **Responsables** : affiche vos responsables hiérarchiques. Il est important que le responsable Formation soit correctement renseigné dans le cadre de vos demandes de formation.
- **Contrat** : affiche le type de contrat (CDD ou CDI) le cas échéant.
- **Ancienneté** : affiche votre date d'entrée dans la fonction publique. A défaut, si elle n'est pas connue c'est votre date d'entrée au Ministère de l'agriculture qui s'affichera.
- **Modalité de service** : affiche votre modalité de service actuelle. Exemple : temps complet, temps partiel, temps incomplet etc...
- **Position** : affiche votre position administrative actuelle. Exemple : Affecté dans l'administration, Détachement, Disponibilité etc...
- **Affectation opérationnelle** : affiche votre service ou bureau d'affectation avec votre emploi et votre poste actuel.

- **Affectation administrative** : affiche l'affectation administrative à laquelle votre affectation opérationnelle est rattachée dans l'organigramme.

3)- Comment mettre à jour mes contacts personnels sur MonSelfMobile ?

La modification des données Contacts personnels n'est pas soumise à validation. La mise à jour réalisée par l'agent dans MonSelfMobile est immédiatement prise en compte dans son dossier administratif.

Dans le menu « **Profil** », rubrique **Contacts personnels**

Contacts personnels

 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PERSONNEL Aucune donnée renseignée	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL 01 49 55 55 55	 modifier
NUMÉRO DE PORTABLE PERSONNEL Aucune donnée renseignée	NUMÉRO DE PORTABLE PROFESSIONNEL Aucune donnée renseignée	
 ADRESSE ÉLECTRONIQUE PERSONNELLE Aucune donnée renseignée	ADRESSE ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNELLE <i>prénom.nom@agriculture.gouv.fr</i>	

Cliquer sur le bouton « **modifier** »

← **Éditer les contacts personnels**

Numéro de téléphone personnel

Numéro de portable personnel

Adresse électronique personnelle

Numéro de téléphone professionnel
01 49 55 55 55

Numéro de portable professionnel

Adresse électronique professionnelle
prénom.nom@agriculture.gouv.fr

Commentaire

ENREGISTRER LES MODIFICATIONS

Vous pouvez mettre à jour toutes les données, à l'exception du mél professionnel qui est grisé. Renseigner les champs que vous souhaitez mettre à jour.

Cliquer sur le bouton « **ENREGISTRER LES MODIFICATIONS** » pour valider la mise à jour. Celle-ci sera alors effective dans votre dossier administratif. Et visualisable immédiatement dans MonSelfMobile.

Des contrôles d'aide à la saisie ont été mis en place pour respecter le format attendu des données. Exemple : le numéro de téléphone doit être composé de 10

caractères avec ou sans espace. Il peut commencer par +xx pour les numéros à l'étranger.

4)- Comment effectuer une demande de formation sur MonSelfMobile ?

Les demandes de formations sont désormais complètement dématérialisées. Elles sont effectuées dans le menu « Formation » de MonSelfMobile.

Ces demandes de formation suivent ensuite un circuit de validation :

- Validation par le responsable hiérarchique depuis son propre self mobile
- Validation par le responsable local de formation dans le SIRH RenoïRH-formation
- Validation par l'organisateur de la formation dans le SIRH RenoïRH-formation

Il revient aux agents de suivre la validation de leurs demandes, à chacune de ces étapes, depuis leur Self Mobile.

Pour plus d'information un guide est à votre disposition sur le site FORMCO : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription>

5)- Comment effectuer ma demande BOE sur MonSelfMobile ?

/!\ - Attention /! Vous pouvez utiliser la demande BOE sur MonSelfMobile **uniquement** si vous avez un gestionnaire de proximité. Si vous n'avez pas de gestionnaire de proximité, vous devez adresser votre demande par mail à votre correspondant habituel.

Etape 1 - Création d'une demande BOE

Dans le menu « **Profil** », rubrique **Bénéficiaire Obligation emploi**

- Si c'est votre première demande BOE, **cliquer** sur le bouton « **ajouter** »

Bénéficiaire Obligation emploi

- Si vous avez déclaré par le passé une situation de handicap, **cliquer** sur le bouton « **modifier** »

Bénéficiaire Obligation emploi



Aucune obligation d'emploi en cours

▼ HISTORIQUE



modifier

Catégorie de bénéficiaire	Dates
Travailleur reconnu handicapé	01/08/2016 → 31/07/2021

La page ci-dessous s'affiche :

← Édition de déclaration du bénéficiaire de l'obligation emploi

* champs obligatoires

Dates	Catégorie de bénéficiaire	+
Aucune occurrence à afficher		

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Commentaire

SOUMETTRE LES MODIFICATIONS

Cliquer sur le bouton « + » pour ajouter une demande BOE et **saisir** les éléments de la demande : date de début, date de fin et **sélectionner** la Catégorie de bénéficiaire.

The screenshot shows a web interface for editing a BOE declaration. At the top, there is a title bar with a back arrow and the text 'Édition de déclaration du bénéficiaire de l'obligation emploi'. Below this, a form is displayed with a light blue border. The form has two main sections: 'Dates' and 'Catégorie de bénéficiaire'. The 'Dates' section contains two input fields: 'Date de début *' with the value '01/08/2021' and 'Date de fin' with the value '31/07/2024'. The 'Catégorie de bénéficiaire *' section contains a dropdown menu with the selected value 'Travailleur reconnu handicapé'. To the right of the form, there is a legend indicating that fields marked with an asterisk (*) are mandatory. Below the form, there are two buttons: 'VALIDER' (with a checkmark icon) and 'ANNULER' (with an 'X' icon). Below these buttons, there is a red text warning: 'Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.' At the bottom of the form, there is a text area labeled 'Commentaire' and a button labeled 'SOUMETTRE LES MODIFICATIONS'.

Pour une période donnée, une seule Catégorie de bénéficiaire peut être saisie.

Si vous disposez de plusieurs Catégories de bénéficiaire à jour => **privilégier la pièce la plus étendue en terme de durée:**

- Titulaire d'une carte d'invalidité
- Bénéficiaire ATI
- Travailleur reconnu Handicapé
- etc....

Cliquer sur le lien « **VALIDER** »

A noter, qu'il ne peut y avoir qu'une seule demande BOE en cours. Le bouton « Ajouter » est grisé. Si vous souhaitez faire une autre demande BOE, il faut attendre que la demande BOE en cours soit validée de façon définitive par votre gestionnaire de corps.

← Édition de déclaration du bénéficiaire de l'obligation emploi

* champs obligatoires

Dates	Catégorie de bénéficiaire	
01/08/2021 → 31/07/2024	Travailleur reconnu handicapé	 
01/08/2016 → 31/07/2021	Travailleur reconnu handicapé	 

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Commentaire
Demande renouvellement BOE

SOUMETTRE LES MODIFICATIONS

Cliquer sur le bouton « **SOUMETTRE LES MODIFICATIONS** »

Un message indique que votre demande BOE a été prise en compte.

La modification de déclaration de bénéficiaire de l'obligation d'emploi a bien été transmise.

Pour l'instant, MonSelfMobile ne permet pas de joindre une pièce justificative à votre demande BOE. **Pour finaliser votre demande BOE, vous devez envoyer un mail à votre Gestionnaire de proximité avec les pièces justificatives nécessaires à la validation de votre demande BOE (cf. Etape 2 – Envoi des pièces justificatives)**

Vous pouvez visualiser le détail de votre demande BOE et suivre le circuit de validation

- Dans le menu « **Profil** », rubrique **Bénéficiaire Obligation emploi**

Bénéficiaire Obligation emploi

 Aucune obligation d'emploi en cours  modifier

> HISTORIQUE

 Demande en attente de validation → détail

- Dans le menu « **Demandes** », qui regroupe l'ensemble de vos demandes (BOE et formation). Votre demande BOE à le statut « En cours » tant qu'elle n'a pas été validée.

TRI ET FILTRE ▼

⚙️ DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI 09/12/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → [détail de la demande](#)

👤 En cours

Cliquer sur le lien « **Détail** » pour visualiser le détail de votre demande BOE

← Déclaration de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Demandé le 09/12/2021 👤 En cours

Bénéficiaire obligation d'emploi

Dates	Catégorie de bénéficiaire	État
01/08/2021 → 31/07/2024	Travailleur reconnu handicapé	Ajouté
01/08/2016 → 31/07/2021	Travailleur reconnu handicapé	

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Étapes et commentaires

Demande

Demande renouvellement RQTH

Envoyé

Validation gestionnaire de proximité

En cours

[ANNULER LA DEMANDE](#)

Le détail correspond à la demande BOE qui a l'état « **Ajouté** »

Etape 2 - Envoi des pièces justificatives

Pour finaliser votre demande BOE, vous devez envoyer un mail à votre Gestionnaire de proximité avec le ou les justificatifs de demande BOE.

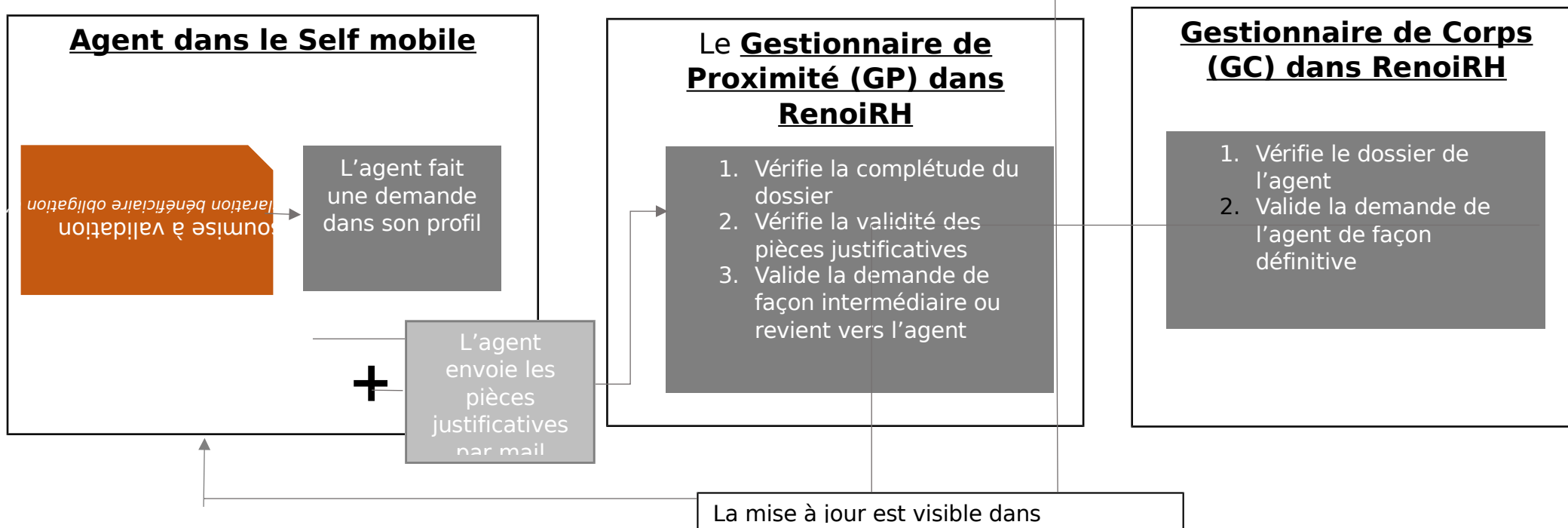
Pour faciliter le traitement de votre demande BOE, le **sujet du mail** doit respecter le format suivant : « **Self Mobile : Pièces justificatives demande BOE Prénom NOM** »

Vous devez vous assurer que la pièce jointe est lisible.

Votre demande BOE est maintenant terminée. Elle doit être validée par vos gestionnaires (gestionnaire de proximité, puis gestionnaire de corps) pour apparaître dans le menu profil de MonSelfMobile.

6)- Comment suivre l'état d'avancement de ma demande BOE sur MonSelfMobile ?

- Circuit de la demande BOE de mise à jour soumise à validation



- **Suivre une demande BOE sur MonSelfMobile**

Une demande BOE peut être acceptée ou refusée.

- **Une demande BOE « Acceptée »**

Votre demande BOE est acceptée définitivement si et seulement si elle passe les deux étapes de validation.

Etape 1 : Le gestionnaire de proximité (GP) vérifie la complétude de votre dossier et valide la demande BOE. Votre demande BOE est toujours au statut « **En cours** » car il s'agit d'une validation intermédiaire.

TRI ET FILTRE▼

⚙️ DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

🕒 09/12/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi

→ détail de la demande

👤 En cours

Cliquer sur « **Détail de la demande** » permet de voir que l'étape 1 Validation gestionnaire de proximité a le statut « **Validé** »

← Déclaration de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Demandé le 09/12/2021

👤 En cours

Bénéficiaire obligation d'emploi

Dates	Catégorie de bénéficiaire	État
01/08/2021 → 31/07/2024	Travailleur reconnu handicapé	Ajouté
01/08/2016 → 31/07/2021	Travailleur reconnu handicapé	

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Étapes et commentaires

✓

Demande

Demande renouvellement RQTH

Envoyé

✓

Validation gestionnaire de proximité

Pièce justificative reçue le 09/12/2021

Validé

🕒

Validation gestionnaire de pèse

En cours

14

Etape 2 : Le gestionnaire de corps (GC) vérifie et valide la demande BOE. Votre demande BOE passe au statut « **Validé** », la validation est définitive.

TRI ET FILTRE▼

🔄 DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

🕒 09/12/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi

→ détail de la demande

👤 Validé

Cliquer sur « **Détail de la demande** » permet de voir que l'étape 2 Validation gestionnaire de pèse a le statut « **Validé** »

← Déclaration de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Demandé le 09/12/2021

👤 Validé

Bénéficiaire obligation d'emploi

Dates	Catégorie de bénéficiaire	État
01/08/2021 → 31/07/2024	Travailleur reconnu handicapé	Ajouté
01/08/2016 → 31/07/2021	Travailleur reconnu handicapé	

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Étapes et commentaires

✓

Demande

Demande renouvellement RQTH

Envoyé

✓

Validation gestionnaire de proximité

Pièce justificative reçue le 09/12/2021

Validé

✓

Validation gestionnaire de pèse

Votre dossier dans l'outil de gestion RH (Renoirh) a été mis à jour le 09/12/2021

Validé

EFFACER LA DEMANDE

Dans le menu **Profil**, rubrique **Bénéficiaire Obligation emploi**, vous pouvez voir que votre dossier a été mis à jour. Elle affiche votre situation actuelle et un historique s'il y a des demandes BOE antérieures.

Bénéficiaire Obligation emploi

🔄 Travailleur reconnu handicapé

➤ HISTORIQUE

✎ modifier

15

➤ Une demande BOE « Refusée »

Une demande BOE peut être refusée par le gestionnaire de proximité et/ou par le gestionnaire de corps. Dans ce cas, votre demande BOE aura le statut « **Refusé** »

TRI ET FILTRE ▼

🔍 DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI **NOUVEAU** 09/12/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → [détail de la demande](#)

 **Refusé** MARQUER COMME LU ✕

🔍 DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI 09/12/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → [détail de la demande](#)

 **Validé**

Cliquer sur « **Détail de la demande** » pour voir à quelle étape votre demande BOE a été refusée.

← **Déclaration de bénéficiaire de l'obligation d'emploi** **NOUVEAU**

Demandé le 09/12/2021

 **Refusé**

Bénéficiaire obligation d'emploi

Dates	Catégorie de bénéficiaire	État
01/01/2025 → 31/12/2029	Titulaire de la carte d'invalidité	Ajouté
01/08/2021 → 31/07/2024	Travailleur reconnu handicapé	
01/08/2016 → 31/07/2021	Travailleur reconnu handicapé	

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Étapes et commentaires



Demande
Aucun commentaire Envoyé



Validation gestionnaire de proximité
Demande anticipée refusée le 09/12/2021. La date de début est en 2025 Refusé

MARQUER COMME LU

Vous serez informés de ce refus avec la réception d'un mail.

----- Message transféré -----

Sujet :Self-Service : Modification de bénéficiaire Obligation d'emploi - Refusée

Date :Thu, 8 Jul 2021 10:47:00 +0200 (CEST)

De :ne_pas_repondre (par AdER) <ne_pas_repondre@cisirh.finances.gouv.fr>

Répondre à :ne_pas_repondre <ne_pas_repondre@cisirh.finances.gouv.fr>

Pour : prenom.nom@agriculture.gouv.fr

Bonjour NOM, Prénom,

Votre demande « Modification de bénéficiaire Obligation d'emploi » du « 8 juillet 2021 », a été refusée.

Pour plus de précision, veuillez vous rendre sur votre portail self-service.

7)- Je me suis trompé(e) : puis-je annuler une demande BOE sur MonSelfMobile ?

OUI, SI votre demande BOE n'a pas passé l'étape 1 du circuit de validation.

Dans ce cas, vous pouvez l'annuler sur MonSelfMobile. Depuis le menu « **Demandes** »

RenoiRH

Accueil

Tâches

Demandes

Profil

Carrière

TRI ET FILTRE

DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI 10/12/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → détail de la demande

En cours

DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI 25/06/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → détail de la demande

Validé

DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI 25/06/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → détail de la demande

Validé

Cliquer sur « **Détail de la demande** » de la demande BOE que vous souhaitez annuler.

← Déclaration de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Demandé le 10/12/2021 En cours

Bénéficiaire obligation d'emploi

Dates	Catégorie de bénéficiaire	État
07/03/2018 → 31/05/2021	Travailleur reconnu handicapé	Ajouté

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Étapes et commentaires

✓ **Demande** Demande RQTH rétroactive Envoyé

⌚ **Validation gestionnaire de proximité** En cours

ANNULER LA DEMANDE

Cliquer sur le bouton « **ANNULER LA DEMANDE** »

← Déclaration de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Demandé le 10/12/2021 🗑️ Annulé par le demandeur

Bénéficiaire obligation d'emploi

Dates	Catégorie de bénéficiaire	État
07/03/2018 → 31/05/2021	Travailleur reconnu handicapé	Ajouté

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Étapes et commentaires

✓

✗

Demande Envoyé

Demande RQTH rétroactive

Demande Annulée

[EFFACER LA DEMANDE](#)

Votre demande BOE change de statut, elle a le statut « **Annulé par le demandeur** ». Le message de confirmation ci-dessous s'affiche

La demande a été annulée
✕

Le gestionnaire de proximité n'en aura pas connaissance. Par contre, elle reste visible dans la liste de vos demandes uniquement dans votre Self Mobile.

Si vous souhaitez masquer cette demande BOE de votre liste de demandes

RenoirH

Accueil

Tâches

Demandes

Profil

Carrière

TRI ET FILTRE ▼

🗑️ DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI 🕒 10/12/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → détail de la demande

🗑️ Annulé par le demandeur

🗑️ DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI 🕒 25/06/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → détail de la demande

✅ Validé

🗑️ DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI 🕒 25/06/2021

Demande d'édition de déclaration de bénéficiaire d'obligation d'emploi → détail de la demande

✅ Validé

Cliquer sur le bouton « **Détails de la demande** »

← Déclaration de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Demandé le 10/12/2021 🗑️ Annulé par le demandeur

Bénéficiaire obligation d'emploi

Dates	Catégorie de bénéficiaire	État
07/03/2018 → 31/05/2021	Travailleur reconnu handicapé	Ajouté

Les pièces justificatives concernant votre déclaration doivent être envoyées en parallèle à votre gestionnaire de proximité.

Étapes et commentaires

✓

Demande
Demande RQTH rétroactive

Envoyé

✗

Demande

Annulée

[EFFACER LA DEMANDE](#)

Cliquer sur le bouton « **EFFACER LA DEMANDE** ». Le message de confirmation ci-dessous s'affiche :

La demande a été effacée ✕

SINON, si votre demande BOE a déjà été validée par le gestionnaire de proximité ou le gestionnaire de corps. Celle-ci ne peut plus être annulée sur MonSelfMobile. Il faudra alors faire une demande d'annulation par mail à votre gestionnaire de proximité.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 3

Guide du Gestionnaire de proximité

Gérer les Responsables
Formation
Dans RenoiRH



Avec le déploiement du module Formation RenoïRH et l'ajout du menu « Formation » sur le Self Mobile à partir du 3 janvier 2022, les demandes de formation sont désormais dématérialisées. Les agents du MAA formulent ainsi leurs demandes de formation depuis leur Self Mobile. Il revient ensuite à leur supérieur hiérarchique de valider ou de refuser leur demande de formation dans leur propre Self Mobile avec leur rôle de responsable. **Cette validation par le supérieur hiérarchique est indispensable pour que la demande puisse ensuite être traitée par le responsable local de formation (RLF)** qui gère les demandes de formation sur RenoïRH.

Les trois types de Responsable dans Mon Self Mobile

- Le responsable d'UO

Dans RenoïRH, le Responsable de chaque Unité Organisationnelle (UO), c'est-à-dire de chaque structure RenoïRH, est identifié par son poste. **Tout agent occupant ce poste est donc identifié sur son Self Mobile en tant que Responsable d'UO et donc notamment en tant que Responsable Formation de tous les autres agents qui sont affectés sur cette UO.** Ce paramétrage étant effectué par rapport au poste occupé et non par rapport à des données propres à l'agent occupant ce poste, l'identité du Responsable d'UO est automatiquement mise à jour lorsque le poste change de titulaire.

- Le responsable d'UO par délégation

Le Responsable UO peut déléguer son rôle dans son Self Mobile. Il peut par exemple le déléguer à son adjoint. (Voir guide du Supérieur hiérarchique sur l'intranet du MAA et sur Formco). Dans ce cas, il délègue l'ensemble de son périmètre de validation à un autre agent MAA. Cette délégation est toujours limitée dans le temps, le responsable d'UO étant obligé de saisir une date de fin lorsqu'il délègue son rôle.

- Le responsable par exception

Le gestionnaire de proximité RH peut saisir un responsable par exception pour la formation dans le dossier RenoïRH d'un agent. Le responsable par exception d'un agent se substitue au responsable d'UO. Il peut valider les demandes de formation des agents pour lesquels il a été désigné. Tant qu'un responsable par exception est renseigné dans RenoïRH, le responsable d'UO n'a plus la main pour valider les demandes de formation de l'agent.



Chaque agent MAA peut consulter l'identité de son Responsable Formation sur son Self Mobile dans le menu « Carrière »

2. Rôle du gestionnaire de proximité RH

Le gestionnaire de proximité RH est le premier contact des agents du MAA lorsque le paramétrage des Responsables est inexact dans le Self Mobile. C'est lui qui gère notamment les responsables par exception dans RenoïRH.

chargés de son rôle de responsable auprès des agents qui sont réellement chargés de son rôle de responsable

Le Responsable d'UO doit envoyer au Gestionnaire de proximité RH un tableau précisant le responsable par exception à nommer pour chaque agent pour lequel il veut affecter un autre responsable que lui-même.

Le gestionnaire de proximité RH renseigne les responsables par exception dans RenoïRH (voir §3)



Si le Responsable d'UO veut déléguer son rôle de responsable pour l'ensemble des agents relevant de son périmètre à un même agent, il peut, en principe, le faire directement depuis son Self Mobile. Cette fonctionnalité ne sera toutefois pas immédiatement effective en janvier 2022.

**CAS 2 : L'agent est rattaché au mauvais responsable.
L'agent n'a pas de responsable dans son Self Mobile.
Le Responsable d'UO n'a pas la main sur l'un de ses agents.**

Il convient de vérifier la bonne affectation de l'agent et de son responsable et de demander, le cas échéant, la correction du dossier auprès des gestionnaires de corps.



Il est également possible que l'agent ait un responsable par exception renseigné dans son dossier. Il convient alors d'effectuer les modifications qui s'imposent.

Si ces vérifications ne permettent pas d'identifier la source de l'anomalie, il convient de signaler l'incident par mail à assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr en précisant les matricules, noms et prénoms de l'agent, du responsable qui apparaît dans son Self Mobile et du responsable qui devrait apparaître.

CAS 3 : Le poste du responsable d'UO est vacant.

Dans ce cas, le responsable de l'UO mère, c'est-à-dire le responsable de la structure à laquelle est rattachée l'UO sans responsable, récupère la main pour les agents relevant de l'UO fille. En cas de vacance prolongée du poste, il peut demander la nomination d'un responsable par exception le temps de la vacance du poste.



La vacance d'un poste peut souvent être anticipée par son dernier titulaire avant son départ. Il peut donc utilement déléguer son rôle de responsable pour éviter la saisie de responsables par exception.

CAS 4 : Le responsable d'UO n'est pas un agent du MAA.

Si le responsable d'UO n'est pas un agent du MAA, il n'a pas accès au Self Mobile et ne peut donc pas valider les demandes de formation de ses agents. Dans ce cas, le poste de responsable d'UO dans RenoiRH est vacant.

- ❖ Si l'adjoint du responsable d'UO est un agent MAA, le responsable d'UO doit envoyer un mél auprès d'assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr pour demander que son adjoint soit renseigné comme responsable d'UO dans RenoiRH.



L'opération devra être réitérée dans l'autre sens dans le cas de l'arrivée d'un agent MAA sur le poste de responsable de l'UO.

- ❖ Si l'adjoint du responsable d'UO n'est pas non plus un agent du MAA, le responsable d'UO indique au gestionnaire de proximité RH un responsable par exception à renseigner dans RenoiRH. (Voir §3)

CAS 5 : Tous les agents d'une même UO n'ont pas de responsable dans leur Self Mobile.

Faute d'information, il y a certaines UO pour lesquelles aucun poste n'a été paramétré dans RenoiRH. Celles-ci n'ont donc pas de responsable d'UO. Dans ce cas le responsable de l'UO adresse une demande auprès d'assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr pour une mise à jour du paramétrage RenoiRH.

3. Gestion des Responsables par exception dans RenoïRH

- **Rôle RenoïRH** : Gestionnaire de proximité ou Gestionnaire déconcentré.
- **Chemin d'accès** : >Dossier individuel >Carrière >Affectations >Responsable par exception

1

3

2

- 1 Rechercher l'agent pour lequel vous souhaitez renseigner un responsable par exception.** La saisie s'effectue agent par agent et la manipulation doit donc être répétée autant de fois que nécessaire.

Saisir un responsable par exception dans la rubrique « Responsable par exception »

✎ **Saisir une date de début.**

En cas de changement de responsable par exception, il convient de renseigner une date de fin à l'occurrence précédente avant de créer une nouvelle occurrence. Deux agents distincts ne peuvent pas être responsables par exception en même temps.

✎ **Saisir le matricule du responsable par exception.**



Pour éviter les erreurs de saisie, il est possible de rechercher ce matricule en cliquant sur à droite du champ Matricule. Une pop-up de recherche s'ouvre alors et vous permet notamment de rechercher un agent par son nom (voir page suivante).

Liste des dossiers individuels

HR Access®

Liste des dossiers individuels

Rechercher un dossier

Matricule

Nom

Administration

Poste

Emploi

Unité organisationnelle

Etablissement

Sélectionner des dossiers 1/1

Matricule	Nom	Administration	Date d'entrée
FPE AGR000307517	WINKLER, Thomas	AGR	01/11/20



Pour renseigner le responsable par exception d'un agent, il faut que cet agent et le responsable par exception à nommer relèvent tous deux de votre périmètre d'habilitation.

✎ **Renseigner le type de processus.**

Sélectionner « Formation » dans le menu déroulant.

3

Cliquer sur soumettre pour valider la saisie.

Vos demandes d'assistance relatives à la gestion des responsables Formation dans RenoïRH sont à envoyer à :

assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr